

Initiatives ministérielles

M. Boudria: Est-ce qu'il y a un recours au Règlement, madame la Présidente?

Mme le vice-président: L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le député de Rosemont était debout en même temps, je demande que le député de Rosemont soit entendu.

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell avait déjà commencé son intervention. La motion n'est donc pas recevable. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'avoir l'occasion cet après-midi de m'adresser à cette Chambre et surtout de parler de cet important projet de loi. Moi aussi, j'aurais bien aimé entendre le député de Rosemont et je suis sûr que son tour viendra à un moment donné. Tôt ou tard on l'entendra sans doute et j'ai bien hâte, comme, j'en suis sûr, tous les Canadiens, d'entendre ce député. parce que vous savez. . .

Une voix: Assois-toi!

M. Boudria: J'invite mon collègue le député de Richelieu à porter attention parce que c'est lui qui a proposé l'amendement à l'effet que les contrats sur les plates-formes soient réservés aux seules entreprises canadiennes. Et je veux féliciter notre ami pour son renouvellement d'esprit fédéraliste, de vouloir aider l'industrie de tout le Canada. Un grand fédéraliste, le député de Richelieu qui nous a proposé cet amendement! Je dois vous dire que cela me plaît de voir cet esprit pancanadien parmi le nouveau parti, le Bloc canadien. Alors, le Bloc canadien nous a proposé cette modification pancanadienne et, bien sûr, cela a été appuyé par un autre député très fédéraliste également, le député de Shefford. Le député de Shefford a appuyé l'amendement fédéraliste, parce que c'est bien important de se souvenir qu'on veut aider le Canada en entier par cet amendement-là.

Madame la Présidente, je suis sûr que tous nos collègues de l'Alberta, de l'Ontario, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de toutes les autres provinces seront fiers de ce nouvel intérêt vis-à-vis tout le Canada, intérêt démontré par les deux députés en question. C'est presque assez pour demander à certains députés de renouveler leur serment d'allégeance envers notre pays, peut-être pas tout à fait, mais presque assez pour faire renouveler ce serment d'allégeance.

Maintenant, bien qu'il soit fondé sur un grand esprit de renouvellement de la fédération canadienne, dont je parlais tantôt, il est important de souligner que l'amende-

ment, nonobstant son esprit fédéraliste, n'était quand même pas tellement bien préparé. Alors, l'honorable député de Gatineau—La Lièvre, lui, a fait son boulot. Il s'est renseigné et a fait un amendement à l'amendement pour améliorer le tout. Je veux féliciter le député de Gatineau—La Lièvre qui, on me dit, s'est informé, a consulté la société SNC au Québec, a consulté la MIL et plusieurs autres organismes.

Et après cette consultation approfondie, le député de Gatineau—La Lièvre qui travaille toujours, bien sûr, avec une conscience absolument incroyable. . . Il travaille d'arrache-pied pour le bien de tous les Canadiens, et surtout des Québécois. Alors, lui, il s'est empressé d'offrir cet amendement qui améliore, bien sûr, la proposition fédéraliste du député de Richelieu.

Madame la Présidente, la modification se lit comme suit:

(f) les autres mesures que le ministre juge souhaitables.»

Notamment l'assurance que les appels d'offres sur les cinq supermodules de la plate-forme. . . précise qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire aux progrès du projet.

Alors, vous voyez, madame la Présidente, ce qu'a fait notre collègue, le député de Gatineau—La Lièvre. Il a offert un sous-amendement qui va, à la fois, rencontrer le point de vue de ce grand fédéraliste, le député de Richelieu, et qui d'autant plus, va l'améliorer pour s'assurer qu'on ne nuit pas au projet. Alors, vous voyez, madame la Présidente, comme la modification en question. . .

M. Lapierre: Le sous-amendement.

M. Boudria: Le sous-amendement, comme dirait mon collègue, le député de Shefford, lui qui s'y connaît dans la procédure. Compte tenu de sa grande assiduité dans le passé à la Chambre des communes, il s'y connaît énormément dans les dossiers de la procédure à la Chambre, madame la Présidente.

Je tiens à féliciter ce renouvellement du fédéralisme de la part de nos collègues, particulièrement le député de Richelieu et celui de Shefford. Je voudrais ajouter, par exemple, que le vrai message de félicitations devrait être accordé à l'unanimité à notre collègue de Gatineau—La Lièvre qui, lui, avait fait son travail, lui, il a modifié la proposition en question, a offert ce sous-amendement, et j'espère que le sous-amendement sera adopté à l'unanimité par la Chambre des communes.

[Traduction]

Je me joins à tous mes collègues qui, j'en suis sûr, veulent que ce projet démarre très bientôt. Il sera avantageux pour cette grande province qu'est Terre-Neuve, et nous souhaitons tous que la dernière venue dans la fédération canadienne accède à une prospérité qu'elle